

Compte-rendu de la réunion en Mairie de Buc du 31 janvier 2006

début 8h, fin 10h30

Présents

Mairie de Buc :

M. J.-M. Le Rudulier (1^{er} Maire adjoint : Finances, personnel et administration)

M. G. Dutruc-Rosset (Maire adjoint : Urbanisme, environnement et travaux)

M. J.-L. Pessey (Maire adjoint : Sécurité, circulation et transport)

Mme C. Simacourbe (Conseillère municipale)

M. H. Duvergé (Directeur du service technique)

Membres du Comité « Avenir Quatremare » :

Mme B. Boutry

Mme J. Deschamps

M. J.-R. Deschamps

Liste des documents de travail

Document de « Synthèse »,

Les « Quatre principes directeurs », arrêtés le 26 janvier 2006 avec les représentants de 8 résidences concernées

La liste des ajouts du 26 janvier 2006 au document de « Synthèse »

Commentaires de représentants de résidence

Plan de l'avenue Charles Quatremare

Plan de l'aménagement de la rue Blériot sur Guyancourt

Accord de principe

La municipalité soutient, en parfait accord avec nos préoccupations, tous les efforts pouvant être mis en œuvre pour réaliser la réduction effective de la vitesse à 50 km/h sur toute la longueur de Quatremare.

Accès à la forêt

Accord sur un accès à la forêt par le chemin « de la Cavée » ; M. Dutruc-Rosset, très favorable à l'idée, contactera l'ONF pour la réouverture de ce chemin forestier, accès public à la forêt.

Passage vélo

Prise en compte du plateau surélevé pour passage vélos entre la piste bidirectionnelle et la rue de la Minière (endroit le plus adéquat à définir) de préférence sur territoire bucois.

Précision de M. Pessey postérieure à la réunion :

« Ceci étant dit, et vous pouvez me citer, je suis pour l'instant défavorable avec une traversée, "vélo" en plateau surélevé sur la rue Blériot (côté Guyancourt), et ceci pour des questions de sécurité. »

Entrée de Buc en venant de Guyancourt

- Consensus de principe sur le fait de traiter l'entrée de Buc.
- Accord sur la proposition de rapprocher les panneaux d'entrée / sortie de commune avec Guyancourt.
- Une étude paysagère a été demandée par le Commune de Buc et réalisée par le cabinet « Ciel Ouvert » en 2004
- La municipalité propose un écran de verdure sous forme de massif végétalisé à la sortie de la rue de la Minière. Les élus sont d'accord de prévoir, dans ce massif, un passage piétons et un passage cyclable.
- De plus, les élus sont d'accord de faire un rappel de végétation au sud.
- La municipalité se rapprochera de l'INRA pour obtenir une modification de la clôture afin de la rendre plus « humanisée », plus esthétique.
- Consensus sur la modification de l'éclairage pour l'harmoniser avec le choix qui a été fait ailleurs sur la commune.
- En ce qui concerne les bus, créer un arrêt de bus 307 vers l'entrée de Buc, comme M. Pessey l'avait déjà prévu, avec signalétique appropriée (au sol notamment), sous réserve du maintien de la ligne.

Réduction matérielle de la vitesse sur toute la longueur de Quatremare

(depuis l'entrée de ville jusqu'au carrefour Intermarché)

- Le renouvellement du revêtement sur Quatremare n'est pas prévu dans l'immédiat. Le jour venu, le choix du revêtement sera à déterminer.
- Accord sur la négociation avec l'INRA ou le propriétaire du chemin de contournement du Fort de Buc (GEVES ?) pour ouverture limitée aux piétons et cyclistes.
- Profiter de ce départ de chemin pour aménager une « tortue » (rond-point pavé).
- Casser la perspective de la ligne droite en plaçant des chicane au milieu de la chaussée à distance régulière (comme indiqué sur le plan confié à M. Duvergé).
- Ne pas accentuer la ligne droite par une bande blanche axiale continue.
- Recentrer les deux voies immédiatement après les chicane afin de rendre les chicane efficaces comme casse-vitesse, et afin de couper les perspectives.

Carrefour de la rue du Fort / rue Quatremare

- Réduction des 3 voies à 2 voies (conserver comme seules voies les deux voies de présélection actuelle).
- Accord sur le rapprochement des 2 voies, et sur l'avancée de trottoir de part et d'autre du passage piétons.
- Accord sur la transformation du carrefour en rond-point.
- Réfléchir sur la suppression du feu vert, ou éventuellement envisager un feu clignotant.
- Accord sur la modification de l'éclairage, à choisir entre les lanternes à crose (grand modèle comme sur la rue de la Minière) ou lanterne droite (petit modèle comme sur la rue du Fort).
- Accord sur la passage des cyclistes depuis la piste cyclable vers la rue du Fort via un passage piétons doublé d'un passage cyclistes (bandes vertes).

Rue du Fort de Buc

- Portion sud - nous avons rappelé la demande des riverains pour la création de places de stationnement en épi le long de la résidence Buc-la-Jolie.
- Portion nord - accord pour une voie partagée de taille réduite par des places de stationnement côté Hameau du Breuil, à mettre en relation avec le choix du cheminement du bus 262 B.
- Accord sur la suppression des deux stops sur le carrefour rue du Fort / rue de la Minière, avec angles de rues plus marqués (type de réalisation à définir).

Traitement des trottoirs et cheminements cyclables

- Accord pour continuer la piste cyclable bidirectionnelle venant de Guyancourt jusqu'à la rue du Fort.
- Consensus pour un cheminement piétonnier au nord de la rue Quatremare, principe de réalisation à élaborer.

Précision de M. Pessey, postérieure à la réunion :

«Je suis également défavorable à la création d'un trottoir sur la rue Charles Quatremare, pour satisfaire qui ? et à quel prix? »

Poids lourds

- Les élus nous ont précisé que la rue Quatremare est interdite aux PL et que la seule dérogation est accordée à Nicollin, aux transports en commun et aux pompiers.

Points qui restent en suspens ou à préciser par rapport à nos propositions :

- Cheminement du bus 262 B dans le sens Versailles - Buc.
- Prolongation de la piste cyclable vers Intermarché.
- Eclairage le long Quatremare (en dehors du carrefour)

A titre général, nous avons rappelé l'importance de prévenir les usagers avant toute modification (exemple « Attention, ce carrefour sera modifié ») et après la modification (exemple « Attention, carrefour modifié »)

Annexe : Continuité du cheminement sur Morane-Saulnier

- Accord de principe de créer la bande cyclable depuis le carrefour Intermarché vers le stade.
- Accord de déplacer les plots verts à l'approche du stade en créant un cheminement protégé entre les plots et le trottoir pour faire circuler les vélos (surtout les enfants).

Annexe : rue de la Minière

- La pose d'autres chicanes / écluses est prévue. Nous avons rappelé la dangerosité de l'implantation actuelle : l'écluse devrait être déplacée env. 20 m à l'ouest (vers la rue du Fort).
- M. Duvergé a suggéré l'implantation de places de stationnement en quinconce, notamment le long de la résidence Calmette, ce qui rétrécirait la chaussée et remédierait à la pénurie de places pour cette résidence. Réfléchir à la protection des emplacements.

Agenda

- vers le 17 février 2006 :
Réunion en Mairie avec les personnes présentes le 31 janvier 2006
- vers le 20 février 2006 :
Réunion en Mairie des représentants des résidences et du comité Avenir Quatremare.
- vers fin février 2006 :
Réunion de finalisation en Mairie

Ce compte-rendu a été envoyé à tous les participants le 1^{er} février 2006, pour relecture, et diffusé aux présidents des résidences et mis en ligne sur le site du comité Avenir Quatremare le 4 février 2006.

Contact : avenirquatremare@laposte.net
Site : <http://ibuc.free.fr/avenirquatremare.html>